

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2015**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, CHAVENEAU, DE SMET, DEVASSY, DORÉ,
DURAND, FERY, HOCHET, MUSSET-TARDIF, RAINE, SANNIER, VIDEAU.
Mrs : BALU, COLOMBE, DROU, DUTHILLEUL, FOUCAULT, GUIOC,
LE BLASTIER, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHET.

Absents excusés:

| | | |
|----|--------------|-----------------------|
| Mr | BOUFFARD | (pouvoir à C.DE SMET) |
| Mr | HENGBART | |
| Mr | SAINT-MARTIN | (pouvoir à E.DURAND) |

Suite aux évènements du week-end dernier, M. LECAPLAIN demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage aux victimes.

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

André FOUCAULT est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 07/09/2015

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados

Patrick LECAPLAIN indique que le Préfet a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale, un projet de schéma. Alors que la loi NOTRe permet à Caen la mer de ne pas atteindre une population de 250 000 habitants pour devenir communauté urbaine en tant qu'ancien chef-lieu de région, celle-ci a souhaité développer un périmètre pertinent pour mieux se structurer et être en capacité d'offrir des services et des capacités d'investissement attractives au monde économique. Le projet prévoit la fusion de la communauté d'agglomération de Caen la mer avec les communautés de communes entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen. Ce périmètre est une 1^{ère} étape, en effet et à terme pour obéir à une cohérence de déplacements, de bassins de vie et des services offerts à la population, la logique voudrait que la communauté de communes Cœur de Nacre rejoigne Caen la mer.

Patrick LECAPLAIN souhaiterait proposer au Préfet le fait que Cœur de Nacre intègre Caen la mer.

Laurent BALU indique qu'il s'agit d'un sujet important et ne se sent pas bien préparé, en tant qu' élu, pour donner un avis. Ce projet aurait dû être évoqué en réunion (*extraordinaire*) ou en groupe de travail au préalable, les délais le permettant. Il rappelle que c'est une étape importante. On demande à des élus de s'engager mais on

ne peut pas s'engager en 15 mn, il aurait été bien, comme pour le point suivant, d'étudier ces sujets importants en amont.

Jean LEMARIÉ est favorable à ces objectifs, plus de temps aurait été nécessaire pour s'appropriier le dossier, il précise que l'intervention de Laurent BALU concerne la méthode de présentation de ce dossier : quels sont les enjeux, les intérêts de l'extension ? Il aurait effectivement pu être évoqué lors d'un précédent conseil puisque le sujet est en débat à Caen la mer depuis plusieurs mois.

Patrick LECAPLAIN précise qu'il n'était pas possible de discuter du sujet sans l'accord du Préfet et du document de la Préfecture qui n'est paru qu'à la mi-octobre.

Daniel LE BLASTIER indique que la loi NOTRe impose des communautés de communes d'au moins 15.000 habitants, le Préfet a décidé de ne pas « casser » les communautés de communes existantes. Thue et Mue est un bassin de vie comme Plaine Sud. Comme l'indiquent les cartes des déplacements des habitants, les rapprochements sont logiques, les réflexions dans ce projet sont claires et constructives.

Avis favorable à l'unanimité, sur ce projet en informant le Préfet du souhait d'intégrer Cœur de Nacre à Caen la mer. *(Jean LEMARIÉ demande de préciser sur le courrier qu'il appartient aux élus concernés de prendre la décision et qu'il faut respecter leur volonté).*

B- Avis sur le projet relatif aux mutualisations entre Caen la mer et ses communes membres

Patrick LECAPLAIN informe que le rapport relatif aux mutualisations, souvent appelé schéma de mutualisation, n'a pas de valeur prescriptive. C'est un document cadre qui dresse un constat, donne des objectifs et fixe une méthode pour la durée du mandat *(Il s'inscrit sur la période 2016/2020 tout en rappelant les actions engagées depuis mars 2014).*

Deux définitions sont à rappeler :

La mutualisation des compétences *acte volontaire entre plusieurs collectivités qui décident de bénéficier du regroupement d'équipes affectées à une activité donnée.* La création des services communs placés sous l'autorité du président de l'intercommunalité constitue la forme la plus employée, ces services sont accessibles à toute commune membre qui le souhaite.

Le transfert de compétences *obligation légale concrétisant la prise en charge d'un domaine par l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI).*

Le schéma de mutualisation présenté ne concerne donc que le seul volet des mutualisations pilotées par Caen la mer. Il vise à établir un bilan des opérations réalisées depuis le lancement de la démarche, à rappeler l'objectif de base et à brosser des perspectives au vu des éléments connus à ce jour.

Le cadre national : la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) rappelle le rôle de chef de file des EPCI. Cette loi incite à la poursuite du mouvement de regroupement des collectivités locales et vise en parallèle l'intégration optimale des administrations dont l'incidence sera directe sur les dotations d'Etat versées au tissu territorial. Il est envisagé dans la loi de mettre en place un coefficient de mutualisation qui impacterait sur le calcul de la DGF.

Concernant l'environnement local, depuis sa création au 1er janvier 2003 la communauté d'agglomération s'est enrichie de nouvelles compétences et a vu son périmètre évoluer *(passage de 29 à 35 communes en 2013)*. Ce qui profite à Caen la mer doit aussi profiter – autant que possible – aux communes membres. Il est nécessaire de rechercher les moyens d'agir sur les recettes de la communauté d'agglomération, en étudiant l'intérêt de constituer une communauté urbaine, notamment au regard de l'augmentation sensible de la dotation globale de fonctionnement. L'obligation légale faite au président de l'EPCI étant de produire un rapport relatif aux mutualisations *(le schéma de mutualisation)*.

Actuellement c'est l'optimisation des services entre Caen la mer et la commune de Caen qui est en cours, organisations imaginées à moyens constants, sans "économies" immédiates de postes, par simples transferts. Cette transposition d'emplois *(à somme nulle)* est révisée systématiquement lors de tout mouvement naturel enregistré dans les effectifs de Caen la mer.

Il s'agit de proposer l'ouverture des services de Caen la mer à ses communes membres avec la volonté d'apporter de l'aide aux communes et le souhait de maîtriser des dépenses de fonctionnement, par la mise à disposition des compétences existantes en marchés publics pour permettre l'accès à des groupements de commandes à partir de coûts unitaires plus favorables. Les services communs créés entre Caen et Caen la mer ont vocation à être accessibles, par convention, à toute commune qui le souhaite, l'initiative de la commande continuant de relever de chaque commune.

Un bilan circonstancié sera proposé, à chaque adhérent, portant sur un exercice comptable complet afin d'apprécier les pistes d'évolutions possibles. Caen la mer propose une plus-value qui est l'offre de conseil, technique et financier, pouvant être apportée à toute commune membre.

Pour la communauté d'agglomération, l'impact le plus important se situe dans les mouvements de masses salariales liés à d'éventuels transferts de personnels à l'occasion de la création d'un service commun.

Patrick LECAPLAIN indique à Jean LEMARIÉ que tout ce qui est entretien courant *(voirie, espaces verts...)* reste à la charge de la commune.

Avis favorable à l'unanimité

C-Notification de rapports d'évaluation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Caen la mer

Patrick LECAPLAIN informe que le 8 octobre 2015, la CLECT a décidé du montant des charges nettes transférées pour la ville de Caen, suite au transfert des charges du personnel et charges associées. Cette nouvelle phase prend en compte le transfert de 20 emplois permanents à la DGA.

En date du 24 juin 2015, la CLECT a arrêté le montant des charges nettes transférées résultant du service commun entre Caen et Caen la mer qui se trouvent modifiées, le montant des charges transférées s'élève maintenant à 11 861 634.24 € pour 2015 à 12 729 227.46 € à compter de 2016.

Adopté à l'unanimité

D- Convention d'hébergement d'un télérelevé GRDF

Patrick LECAPLAIN indique que GRDF (*gérant le réseau de distribution de gaz naturel*) a engagé un projet de relevage des consommations à distance. Ce service nécessite le remplacement des 11 millions de compteurs gaz existants, l'installation de 15 000 concentrateurs et la mise en place de nouveaux systèmes d'information pour recevoir et traiter les consommations.

La commune de Bretteville a été retenue pour recevoir deux concentrateurs, un à la Halle de sports et un à la Mairie. La convention est signée pour une durée de 20 ans. GRDF s'engage à verser à la commune une redevance annuelle de 100 € pour les 2 sites.

Daniel LE BLASTIER précise que les antennes (*concentrateurs*) font moins d'un mètre de hauteur et les compteurs émettent 4 fois moins qu'un portable.

Avis favorable, à l'unanimité, pour autoriser le Maire à signer la convention.

E- Information sur la modification de l'organisation de la Mairie

a) transfert du personnel de l'AGESBO :

Maud VIDEAU rappelle que l'AGESBO (*Association pour la Gestion des Equipements Sportifs de Bretteville sur Odon*) a été créée à l'initiative de la Commune en date du 13 décembre 1974. L'association emploie 4 salariés (*3 temps plein et un temps partiel*) affectés à des tâches d'entretien et de gardiennage.

Il y a eu lieu de s'interroger sur la conformité de l'objet actuel de l'association avec l'évolution de la législation en vigueur. Une étude juridique a été réalisée notamment sur la qualification d'association «transparente». 100% du budget de l'AGESBO émane de la subvention municipale, l'association gère des activités d'intérêt général, ouvertes au public. De plus, les salariés de l'AGESBO ont demandé à leur employeur d'étudier leur statut social afin de le sécuriser et de l'éclaircir en l'absence d'application d'une convention collective.

Les effets sur les utilisateurs sont nuls, pour les salariés la situation est favorable et pour la commune, les dépenses ne seront pas plus élevées.

Cette analyse a permis de lancer une réflexion plus générale de la Commune sur la mutualisation des services d'entretien et de gardiennage des différents bâtiments publics.

Jean-Marc LESUEUR précise que les salariés bénéficieront d'un maintien de salaire, en contrat CDI, et après une rencontre commune entre un représentant de la Commune et les salariés, il en est ressorti qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à être transférés à la Commune, bien au contraire.

L'AGESBO n'a donc plus lieu d'être, l'association a convoqué une assemblée générale extraordinaire et les membres utilisateurs ont voté pour sa dissolution.

Il faudra prévoir la création des postes en décembre, après avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique.

Jean LEMARIÉ indique que l'évolution va dans le bon sens et convient tout à fait à la minorité. Maud VIDEAU lui précise que les agents intègrent bien la fonction publique, en CDI.

Il demande également si les horaires d'ouverture du terrain de sports vont être modifiés, notamment le dimanche, ce à quoi Jean-Marc LESUEUR informe qu'il s'agit d'une réflexion en cours.

Avis favorable à l'unanimité

b) transfert du personnel de la Baronnie :

Maud VIDEAU indique qu'un groupe de travail a été formé en juin 2015 chargé d'étudier le mode de gestion de la Baronnie et l'avenir du Domaine. Après études et rencontres avec d'autres collectivités offrant les mêmes services et satisfaites d'une gestion en direct ; les conclusions du groupe de travail sont de retenir l'option d'une gestion directe (*en régie*) à compter du 1^{er} janvier 2016 et ne pas renouveler la délégation de service public. Le groupe de travail considère que les objectifs poursuivis sont de conserver le Domaine dans le patrimoine municipal et d'affirmer son identité brettevillaise, de l'ouvrir aux brettevillais, d'en maîtriser les coûts. Deux agents

composent l'équipe affectée à l'exploitation du Domaine de la Baronnie : une responsable commerciale et une secrétaire commerciale. Cette procédure de régie implique l'intégration du personnel aux services municipaux.

Après avoir informé les salariées et leur avoir présenté la procédure, la responsable commerciale s'est vu proposer les missions de responsable administratif et financier à l'AGACCSBO, qu'elle a acceptées. La secrétaire commerciale rejoindra les services administratifs municipaux au 1^{er} janvier 2016 et conservera ses missions.

Delphine CHAVENEAU précise que le groupe a travaillé en concertation (majorité/minorité), avec différentes collectivités aux actions comparatives : il faut garder une partie commerciale mais aussi prévoir d'autres actions municipales au bénéfice des Brettevillais, travailler avec les différentes commissions communales. Les services de la commune ont tout à fait les capacités d'intégrer cette gestion. Ce choix a été partagé par le groupe de travail et elle informe que la gestion en régie n'est pas irrévocable.

Jean LEMARIÉ confirme qu'une gestion directe par la commune a le mérite que les responsabilités soient clairement définies. Ce site est important pour la commune. Il souhaite revoir le point sur la gestion commerciale par l'élu de référence. Ce choix surprend la minorité qui souhaiterait que la Baronnie soit un site, tout d'abord, culturel (*musique, théâtre, conférence...*) puis commercial. Il désire connaître l'utilisation à venir du site.

Delphine CHAVENEAU précise que la partie commerciale est une partie du domaine mais pas la seule. Elle rappelle que l'utilisation du site a une vocation multiple, il est ouvert aux écoles, aux associations et tout ceci concourt au développement du site, rien n'est encore défini pour son utilisation à venir, il sera nécessaire d'établir une feuille de route.

Maud VIDEAU insiste sur le fait qu'un conseiller délégué est là pour coordonner le travail des différentes commissions (*jeunesse, culture...*).

Sophie HOCHET pense qu'il faut réussir à mener la culture et le commercial de front puisqu'il est nécessaire que la Baronnie soit louée pour équilibrer le budget. La Baronnie est bien évoquée en commission culture (*pour exemple : l'exposition de Ouonck, au Manoir, les actions de la bibliothèque*).

Patrick LECAPLAIN conclut en précisant que la 1^{ère} étape est la reprise de la Baronnie ; ensuite comme il n'est pas question de créer une salle des fêtes actuellement, il faut continuer à proposer aux associations et aux brettevillais la Baronnie à un tarif préférentiel. C'est un ensemble de tous genres d'activités mais lorsqu'il est proposé des activités/ spectacles culturels, les Brettevillais ne répondent pas toujours présents. Il faut tout d'abord laisser vivre le domaine et voir ce qui peut évoluer, et tout cela en lien avec les commissions culture/association et jeunesse.

Jean LEMARIÉ trouve que cela manque d'ambition, la vie culturelle ne correspond pas aux actions des associations (*qui ont leur mérite*). Mais tout ce qui est culturel demande un projet, des contacts, du professionnalisme. Le site de la Baronnie devrait être rattaché à l'Adjoint en charge de la culture, avec une réflexion en commission et si nécessaire faire appel à un temps très partiel qui gèrerait le culturel, tout en maintenant les locations.

Nicole DORÉ précise que le groupe de travail s'est appuyé sur des communes comme Ouistreham, Douvres la Délivrande qui fonctionnent en alliant des conférences (*culture*) et des locations (*commercial*). La proximité avec la ville de Caen obligera à être original sur les propositions dans le domaine culturel.

Le Conseil Municipal :

Prend acte du rapport du groupe de travail et de la fin du contrat de Délégation de Service Public,
Donne un avis favorable pour le transfert de personnel

(avec des réserves, pour la minorité, sur le mode de rattachement qui ne semble pas adapté).

III – FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE SPORTS

Patrick LECAPLAIN expose que la commune de Bretteville sur Odon a effectué une étude de travaux d'éclairage du terrain d'honneur de catégorie E5 (*non concernée par des mises aux normes fédérales*), suite à une demande du président du football, ainsi que de l'athlétisme.

Alain COLOMBE précise que le montant des travaux s'élève à 35 830 € HT. Des subventions sont demandées au Conseil Départemental à hauteur de 30 % du montant du projet (*soit 10 750 €*) et à Horizon Bleu 2016 (*fédération française de football*) à hauteur de 25% du projet (*soit 8 950 €*), mais également au SDEC.

Il émet un avis réservé personnel sur cet investissement en cette période de restriction, auquel il faut ajouter des dépenses de fonctionnement, non négligeables ; d'autant plus que la commune a souhaité éteindre l'éclairage public, la nuit et il lui semble délicat de prévoir ces travaux, non cohérents avec ces extinctions.

Laurent BALU émet également des réserves sur les priorités en termes d'investissement et souhaiterait que soit évoquée, en commission, la politique sportive menée par la commune ; définir si la politique sportive est d'avoir des équipes de qualité, des joueurs de haut niveau avec leurs contraintes ou se contenter de ce qui leur est offert au risque de les voir partir.

Patrick LECAPLAIN confirme que le Président du football a évoqué ce problème, en indiquant que certains joueurs quittent le club pour jouer dans des communes voisines mieux équipées et jouant le soir. Effectivement, la commune peut vite se trouver dans une spirale si l'équipe monte en division supérieure, il faudrait alors réaliser d'autres équipements. Il précise que ces travaux ne sont pas encore actés en commission des finances, mais les organismes versant les subventions contraignent les communes à voter les demandes dès maintenant.

Jean-Louis DROU indique qu'un éclairage du terrain d'honneur bénéficierait à la section athlétisme lors de ses entrainements nocturnes.

Daniel LE BLASTIER demande si le devis ne peut pas prévoir de l'éclairage moins énergivore.

Adopté par 15 voix pour et 11 abstentions

IV – ENVIRONNEMENT

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'environnement, présente les rapports annuels 2014 en sachant que le rapport RESEAU n'a pas encore été transmis.

• **Rapport 2014 sur le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP)** : il apparaît notamment que le nombre d'abonnés augmente alors que la consommation baisse (*97.11 m³ en 2014 et 105.04 m³ en 2013*) ; Indicateurs de performances : 100% des analyses sont conformes tant au niveau bactériologique que physico-chimique. Jean-Louis DROU indique qu'il y a des problèmes de surchloration.

• **Rapport d'activité 2014 Assainissement Caen la mer** : travaux à venir rue de l'Avenir, rue du Vallon. 100% des équipements sont conformes, ainsi que les ouvrages. Il indique à Laurent BALU, qu'en cas de contrôle non-conforme d'une habitation, lors d'une vente, il appartient au propriétaire d'effectuer les travaux, auquel cas l'agglomération est en droit de majorer la redevance assainissement de 100%.

Il conclut son exposé en indiquant l'évolution d'une facture eau et assainissement pour un consommateur «moyen» entre 2014 et 2015 : +3,97 % (à volume identique).

• **Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers de Caen la mer** : on constate toujours une baisse des tonnages pour la collecte des ordures ménagères (-0.4%). Concernant les déchets verts, le résultat est variable d'année en année selon la météo et les agglomérations.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

V – URBANISME: ARRETÉS DES RÉVISIONS ALLÉGÉES N°2 ET N°3

Jean-Louis DROU expose :

a) Arrêté de la révision allégée n° 2 :

Le 30 mars dernier, le Conseil Municipal a adopté la prescription de la révision allégée n° 2 du PLU (il classait les terrains de l'ancienne caserne en zone Uf - zone agricole). Afin de leur donner une destination d'urbanisation future liée à l'extension vers le nord du quartier Koenig, il était nécessaire d'engager la procédure de révision allégée n°2. La concertation s'est déroulée conformément à la délibération pendant la durée des études avec mise à disposition, auprès du public en mairie, des documents d'étude accompagnés d'un registre d'observations. Le projet de Révision Allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être soumis en réunion d'examen conjoints aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale en ayant fait la demande.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été exposé et d'arrêter le projet de Révision Allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

b) Arrêté de la révision allégée n° 3 :

Le Conseil Municipal a prescrit, le 7 septembre 2015, la Révision Allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de la concertation. (*afin de lancer la ZAC de la Maslière, il était nécessaire de réduire la distance de retrait de voie « loi Barnier » depuis la RD 220 de 75 m inconstructibles en l'état à 15 m envisagée à l'issue de la procédure*). La concertation s'est déroulée conformément à la délibération de prescription de la procédure avec mise à disposition, auprès du public en Mairie, des documents d'étude accompagnés d'un registre d'observations.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été exposé et d'arrêter le projet de Révision Allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

VI- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Patrick LECAPLAIN informe sur la nécessité de recruter un animateur afin d'accompagner le personnel de service du restaurant scolaire. Il est demandé au Conseil Municipal **la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter du 16/11/2015.**

Jean LEMARIÉ se réjouit de ce recrutement qui sera un plus pour le personnel actuellement en place.

Elisabeth DURAND précise qu'un système d'avertissement a été mis en place et espère qu'il fera prendre conscience des difficultés rencontrées par le personnel aux parents et souhaite qu'il y ait un apaisement.

Adopté à l'unanimité.

VII – TARIFS DE LOCATION DU MANOIR : AVENANT N°2

Delphine CHAVENEAU indique qu'en juin 2015 un 1^{er} avenant au contrat de délégation de service public a été signé afin d'apporter des adaptations à l'exploitation du Domaine de la Baronnie. Des salles situées au 1^{er} étage du Manoir, occupées par des associations sont dorénavant libres et peuvent être proposées à la location.

Il appartient de créer un nouveau tarif, objet du présent avenant (*afin de compléter l'article « Tarifs » du contrat*). Une ligne est ainsi ajoutée dans la grille tarifaire : salles du 1er étage (mise à disposition des 2 salles) pour une durée pouvant aller jusqu'à 21 jours avec une capacité d'accueil de 19 personnes maximum à l'étage.

Les tarifs TTC proposés sont : non brettevillais : 240 € - entreprises brettevillaises : 160 € - Brettevillais (particuliers) : 120 € - associations brettevillaises : 80 €.

Adopté à l'unanimité

VIII – CULTURE : RENOUELEMENT CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES DU CALVADOS.

Sophie HOCHET rappelle la mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques nommé «Boîte numérique», proposé par la BDP, ouvert aux usagers des bibliothèques partenaires en 2014. La commune de Bretteville-sur-Odon y a répondu favorablement, en complémentarité de l'offre proposée par la Bibliothèque municipale.

Pour notre commune, le bilan au 01/10/2015 est le suivant : 87 adhérents (*soit environ 10% des inscrits de la Bibliothèque municipale*), 204 utilisations réalisées, les ressources les plus utilisées : Kiosque (presse en ligne), la médiathèque numérique (*films*), le tout Apprendre (E-learning - langues, suivi scolaire, code de la route) et l'Informatique.

Il est demandé au conseil municipal le renouvellement de cette convention. La participation financière est fixée à 0.20 €/habitant (*soit 771 € pris en charge 1/3 par la commune et 2/3 par le conseil Départemental*).

Adopté à l'unanimité

IX – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ Patrick LECAPLAIN informe sur :

↪ la Maslière : la tranche ferme a été validée en commission d'appel d'offres (les entreprises ont été retenues) et les terrains sont pratiquement tous réservés, (le prix des terrains est d'environ 160 € le m²), c'est pourquoi il est nécessaire de lancer la tranche conditionnelle. Les bailleurs sociaux ne sont pas encore validés car le Président de l'agglomération souhaite que ce soit un bailleur social local.

↪ la Communauté Urbaine : des groupes de travail sont constitués. Joël BRUNEAU, accompagné de Dominique VINOT-BATISTONI, présentera le projet de communauté urbaine aux communes de Carpiquet, Verson, Louvigny, Eterville, Mouen, Tourville sur Odon, en réunion non publique, le 7 janvier 2016 à 18 h à la Baronnie.

X- QUESTIONS DIVERSES

Jean LEMARIÉ a souhaité un point d'information sur la politique d'accueil des migrants mis en place à Caen la Mer :

Patrick LECAPLAIN informe qu'il a été décidé lors d'une conférence des Maires, en septembre, de contacter les bailleurs sociaux de la région pour recenser les logements vacants. Une réunion avec les bailleurs sociaux, les associations (*Terre d'asile...*) a permis de définir les lieux d'accueil, mais la Préfecture, non présente à cette réunion, n'est pas en mesure d'indiquer le nombre de familles à héberger et dans quelles conditions. M.Patard Legendre se bat pour obtenir les renseignements nécessaires à cet accueil.

Tous les logements sociaux à Bretteville sont occupés, actuellement. Caen la Mer a mis en place un numéro de téléphone et une adresse mail, pour centraliser les propositions d'hébergements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.